

## HENRI LE GUIDEC, PIONNIER DE LA VANILLE EN COCHINCHINE

Jacques François *Henri* LE GUIDEC

Né à Saint-Joseph de la Réunion, le 18 nov. 1875.  
Fils d'Henry Le Guidec et de Marie Élise Crosnier.  
Marié à Saint-Joseph, le 22 août 1903, avec Marie Eugénie Zélie Morel, dont :  
— Marie Eugénie Zélie (1904), mariée à Saïgon, le 27 décembre 1921, avec Antonio Maria Xavier ;  
— Henri Joseph *Raymond* (1907), marié à Saïgon, le 23 janvier 1932, avec Irène Duverdier ;  
— Christiane (1909-1944), ci-dessous.

1905 : arrivée en Cochinchine.

Décédé à Saïgon, le 15 mars 1946.

SAIGON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. DLXXVII)

Rue Lagrandière

52. M. Le Guidec, instituteur.

---

COMPAGNIE DES MESSAGERIES FLUVIALES

Transports fluviaux

SAÏGON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 140)

LE GUIDEC, comptable ;

---

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE LA BLAVADIE

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 169)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 142)

[75 ha plantés en hévéas sur un domaine de 303, dans la région de Tayninh, d'après  
*l'Annuaire des planteurs de caoutchouc*, 1931.]

à Bâu-dôn, village de Phuoc-thanh (Tay-ninh)  
MM. VEYSSIER (Edmond)[commissaire de la Sûreté] ;  
VEYSSIER (Paul [Antoine])[comptable des Messageries fluviales de Cochinchine][frère  
du précédent] ;  
LE GUIDEC (HENRI).

---

H. Le GUIDEC  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 132)

Fabrique de feux d'artifice  
1, rue Amiral-Page, Saïgon  
Vente de bois de construction, rotins, caisses d'emballage pour caoutchouc, etc.  
Feux d'artifice complet et pièces de toutes sortes.

---

H. Le GUIDEC  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 144)

Fabrique de feux d'artifice  
1, rue Amiral-Page, Saïgon  
Vente de bois de construction, rotins, caisses d'emballage pour caoutchouc, etc.  
Feux d'artifice complet et pièces de toutes sortes.

PLANTATION DE M. LE GUIDEC  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 162)

Caféiers, vanilliers, textiles et fibres de bambous à Hon-quan (Thu-dâu-môt).

---

La culture du vanillier en Cochinchine  
Notes de M. H. Le GUIDEC, planteur à Honquan  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 juin 1922)

Dès mon arrivée en Cochinchine, en 1905, je consultais plusieurs personnes capables de me renseigner sur les possibilités de faire des cultures intertropicales en ce pays, notamment celle du vanillier ; toutes les réponses furent les mêmes : « la Cochinchine est d'un climat, pour la culture exclusive du riz » ; étant donné les longues sécheresses, une plante aussi délicate que le vanillier ne peut réussir. »

Je vis M. Morange <sup>1</sup>, alors directeur des Services agricoles et commerciaux de la Cochinchine, lequel me fit voir quelques vanilliers au Jardin botanique, ces plants étaient assez mal venus ; M. Morange me laissa comprendre que des essais faits à Saïgon et à la Station agricole de Ong-Yem n'avaient donné aucun résultat satisfaisant, que les plants poussaient très bien, mais souffraient trop de la saison sèche. J'obtins,

---

<sup>1</sup> Charles Édouard Paul Rémy Morange (Saint-Benoît de la Réunion, 30 septembre 1876-Mytho, 10 octobre 1918), marié à Marie Louise Marthe Dierx (1883-1970), fille d'Édouard Dierx (1841-1903), réunionnais, premier président de la [chambre de commerce de Saïgon](#) (1868-1872). Ingénieur agronome.

néanmoins, 11 boutures, provenant du Jardin de la qualité de la « Réunion », lesquelles furent plantées à Trambang, province de Tayninh, en 1913.

Le terrain choisi étant couvert d'une petite forêt de « faux dau », les uns assez espacés des autres, il fallut compléter les tuteurs par des ouatiers.

N'ayant pu étudier le terrain d'avance, je ne m'étais pas aperçu qu'il était trop bas et inondé en saison des pluies ; j'avais creusé cependant, par précaution, des rigoles pour l'écoulement des eaux, mais la pente était insuffisante, les vanilliers périrent.

L'année suivante, le Jardin botanique me procura encore une centaine de plants provenant de « Ong-Yem », lesquels se trouvaient en pépinière dans des caisses ; je continuai à les planter à Trambang (1914).

Pour préserver les vanilliers de l'effet du soleil trop ardent, je couvris le terrain d'une couche de bois mort, de 20 centimètres d'épaisseur, et procédai à un arrosage par semaine.

Les vanilliers poussèrent très bien, mais souffrirent beaucoup pendant la saison des pluies, les racines pourrissaient, pour reprendre ensuite ; une grappe de dix gousses ne put arriver à maturité en raison de la trop grande humidité.

Je me décidai à abandonner cette culture, lorsque je me rendis compte que les régions des terres rouges de l'Est, où j'habitais depuis un an, offraient, dans certaines parties, toutes les conditions voulues pour la culture du vanillier ; elles sont d'origine volcanique et presque tous les pays producteurs de vanille sont de cette origine.

En 1916, je demandai et obtins une petite concession, près de la Délégation de Honquan, province de Thudaumot ; en 1918, je préparai un quart d'hectare de ce terrain, en dessouchant complètement une forêt composée d'assez gros arbres et surtout de bambous ; je plantai d'abord des « Lilas du Japon » comme tuteurs en les plaçant en rangées à 3 mètres sur 1 mètre ; je mis aussitôt, à côté de chacun des plants, un tuteur provisoire en bois dur, pour pouvoir mettre en place, dès l'année même, des plants de vanilliers ; ces bois furent enlevés un an après, le temps nécessaire aux « Lilas » d'être assez forts pour les remplacer.

La même année (1918), je fis venir de la Plantation de Trambang, mille boutures de un à deux mètres de longueur, je les plantai sur les tuteurs provisoires indiqués ci-dessus ; l'année suivante, la plantation de 2.000 pieds autres, fut faite directement sur les tuteur de lilas âgés d'un an.

Dès la plantation faite, je mis des bois morts, comme à Trambang ; ce travail me fut rendu facile, car j'avais eu soin de conserver les bois provenant du défrichage.

La distance entre les rangées étant de trois mètres, les bois, ayant toujours une épaisseur de vingt centimètres, sont placés sur une largeur d'un mètre de chaque côté du pied formant des plates-bandes de 2 mètres de largeur, laissant entre elles un mètre d'espace libre au milieu ; ces espaces forment des sentiers pour le passage des ouvriers. Tous les 25 mètres, je supprime deux pieds afin d'avoir une route perpendiculaire aux rangées.

En 1919 et 1920, j'ai eu 2.000 boutures qui ont été plantées comme il est indiqué plus haut et, en 1921, je viens de mettre en réserve (sous hangar) 5.000 boutures qui seront plantées en mai 1922.

Je ne fais aucune pépinière, mes plants sont mis directement en terre, il sont conservés jusqu'au moment de la plantation.

Comme la taille se fait en novembre, je les conserve pendant six mois, mais les gourmands coupés pendant la saison des pluies sont plantés immédiatement. Je pense avoir encore 5.000 boutures provenant des gourmands de 1922, toujours sur mes trois mille pieds, et 10.000, au mois de novembre 1922, pour être conservées pour 1923.

En 1919 et 1920, les vanilliers de Honquan souffrirent du manque de soins. J'étais absent et il n'y avait sur la plantation qu'un caporal et un coolie ; un demi hectare de jeunes vanilliers fut abandonné ; la fécondation sur les premiers mille pieds avait

pourtant été faite (1921) et je ne fus pas très surpris lorsque mon caporal me fit connaître que le nombre de gousses étaient de plus de 22.000.

Au commencement du mois de novembre 1921, j'allais habiter sur la plantation même, afin de faire la préparation de cette récolte. Hélas, j'arrivais trop tard, mon caporal avait déjà récolté la plus grande partie de la production avant la maturité des fruits, car ce n'est qu'au mois de décembre seulement que les vanilles arrivent à bonne maturité ; celles récoltées par le caporal étaient perdues, car des gousses de vanilles récoltées avant d'être bien mûres ne valent rien. C'est, du reste, la première des choses en culture de vanilliers, bien récolter. On ne saurait ici, trop recommander aux futurs producteurs, les soins qu'ils doivent apporter à cette opération, d'où dépend la qualité de la marchandise.

Au mois de décembre de la même année, je récoltai, moi-même, le reste des gousses. Le caporal a très vite compris la façon de bien faire les récoltes.

Je n'ai malheureusement pu peser les vanilles à l'état vert, pour savoir le rendement, une fois préparées, mais, approximativement, ce rendement est bon, aussi bien pour le déchet que pour les différentes qualités de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ; à la prochaine récolte (1922), j'aurai tous ces renseignements.

La marchandise que j'ai livrée au commerce et qui était exactement la même que les quelques gousses déposées au Musée économique, aurait eu beaucoup à gagner si j'avais eu le temps d'installer un petit laboratoire de préparation.

Cette année, j'aurai une meilleure marchandise avec des gousses plus belles, car, étant sur les lieux, j'ai pu mieux régulariser les opérations de fécondation ; ainsi, on n'a pas commencé tous les jours le travail par les mêmes rangées et cela afin que les meilleures heures de la pollinisation se répartissent sur tout le champ, de même que pour l'élimination de l'excès de grappes et de gousses, qui a été faite en son temps et suivant l'âge et la vigueur des sujets.

Je ne parlerai pas ici de la préparation des gousses de vanille : elle est si délicate qu'il faut absolument un apprentissage spécial, mais je puis former d'excellents ouvriers en deux ans d'apprentissage et j'y suis très disposé.

Honquan, le 10 avril 1922,  
Le Guidec.

Nous demandons pour M. Le Guidec une récompense et des moyens de continuer son œuvre.

Nous ne doutons pas d'être entendu, le gouverneur de la Cochinchine ayant déjà donné des gages de l'intérêt qu'il porte à la belle besogne de M. Le Guidec.

On peut voir aux bureaux du journal les photographies des vanilliers de M. Le Guidec.

H. C. [Henri Cucherousset]

---

Élections à la Chambre d'agriculture  
(*L'Écho annamite*, 15 septembre 1925)

9 h. 20 : M. Le Guidec se présente sans carte et vote avec MM. Canque et Nguyen van Cua comme témoin.

---

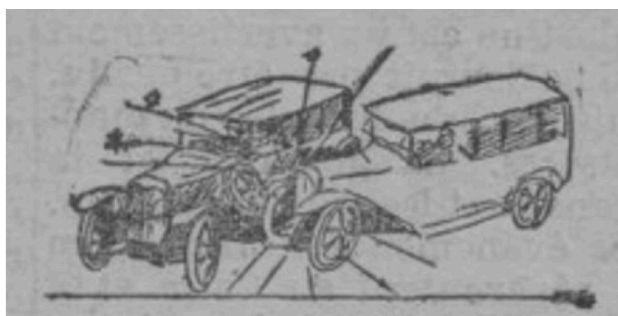
Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1929, p. 7)

Mariage. — Nous recevons le faire-part du prochain mariage de M. Charles Pelletier <sup>2</sup>, fils de M<sup>me</sup> et M. Ch. Pelletier, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur de 1<sup>re</sup> classe, directeur des Travaux maritimes à l'arsenal de Saïgon, avec M<sup>lle</sup> Christiane Le Guidec <sup>3</sup>, fille de M<sup>me</sup> et M. Le Guidec, planteur.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en la cathédrale de Saïgon, le 4 juin 1929.  
Nous adressons aux nouveaux époux nos souhaits de bonheur et de prospérité.

---

Chronique des provinces  
Thuduc  
Une auto happée par un train  
(*L'Écho annamite*, 31 août 1929)



Quatre jeunes gens, MM. Angelini, O'Connell, Vally et Leguidec [*sic* : *Le Guidec* (probablement Raymond)], s'en allaient vers Biênhoà, dans une Peugeot appartenant à l'un d'eux.

Arrivé au pont de Thuduc, M. Angelini, qui tenait le volant, voyant la voie libre, s'engagea sur le pont. Il l'avait presque traversé, et il ne lui manquait plus que quelques mètres pour en sortir, lorsqu'il se trouva nez-à-nez avec un train.

Conservant son sang-froid, le conducteur accéléra, pour se dégager à temps mais le mécanicien du convoi ne ralentit pas.

L'automobile fut happée par le milieu. M. Leguidec [*sic* : *Le Guidec*] fut projeté hors de la voiture et resta inanimé sur le sol.

M. Angelini fut blessé à la main, à la figure et le volant lui ayant presque écrasé le nez, une abondante hémorragie se déclara.

Quant à M. O'Connell, il reçut une blessure à la tempe gauche. M. Vally fut assez heureux pour s'en tirer sans trop de mal.

Les quatre occupants de la voiture furent recueillis par un automobiliste qui les conduisit à Saïgon.

Les blessés purent recevoir les premiers soins à la polyclinique.

Le gendarme de Biênhoà a fait les premières constatations.

Les deux garde-barrière se renvoient la balle. Le premier dit avoir corné, pour avertir son collègue du passage d'une automobile. Le second prétend n'avoir rien entendu.

---

COCHINCHINE  
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES

---

<sup>2</sup> Charles Adolphe Pelletier (Lorient, 9 mars 1909-Lyon, 30 novembre 1959) : remarié à Saïgon, le 29 nov. 1936, avec Jeanne Auphelle (Phuc yên, 15 juin 1908-Toulon, 30 décembre 2007).

<sup>3</sup> Marie Christiane Le Guidec (Saïgon, 9 avril 1909-Saïgon, 21 novembre 1944) : remariée à Saïgon, le 29 décembre 1931, avec Jean Roger Constant Pierre Marie Dureau.

Graves accidents  
(*Les Annales coloniales*, 4 novembre 1929)

Une auto dans laquelle se trouvaient MM. H. Vally, O'Connell, Angélini et Le Guidec, allait en direction de Thuduc. Il était environ 22 h. 30. La route était libre, ou du moins paraissait l'être, car aucun signal n'avait été fait à l'entrée du pont de Go-Dua,

La voiture s'y engagea donc. Au moment où elle sortait du pont surgit un train.

Tamponnée, l'auto fut projetée avec les occupants contre un talus où elle se renversa.

L'un des passagers de la voiture, M. Vally, sans perdre son sang-froid ayant sauté sur la route, s'en tira avec une petite contusion. Il n'en fut pas de même des autres passagers. M. Angélini fut blessé au nez ainsi qu'aux épaules et aux mains par des éclats du pare-brise ; M. O'Connell a une assez grave blessure à la tempe ; M. Le Guidec se plaint de douleurs internes.

Les responsabilités de l'accident incombent au garde-barrière qui n'avait pas signalé l'arrivée du train.

---

Saïgon-Cholon  
Morte d'accident d'automobile  
(*L'Écho annamite*, 4 janvier 1930)

Il ne se passe guère de jours de fête en Cochinchine sans accident d'automobile. Le 1<sup>er</sup> janvier 1930 ne devait pas faire exception à la règle. C'est ainsi que M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Guillerault a ouvert lugubrement, pour l'année qui commence, la série noire et rouge.

Comme elle revenait de Xuân-Loc dans une voiture conduite par M. Le Guidec, et où se trouvaient également M<sup>me</sup> et M. Ormière, M<sup>me</sup> et M. Pelletier, ceux-ci fils et gendre du conducteur, les deux pneus arrière éclatèrent simultanément, un peu avant l'arrivée au chef-lieu de Biên-hoà.

L'auto fit une embardée. M<sup>me</sup> Guillerault, âgée de soixante ans, fut tuée par le choc, qui blessa légèrement M<sup>me</sup> Pelletier, laquelle fut transportée d'urgence à l'hôpital Grall, où elle est encore en traitement.

L'enterrement de la défunte a eu lieu, hier matin, à 7 heures, à Saïgon. La levée du corps a eu lieu chez une parente de la victime, 150, rue Paul-Blanchy. Le cortège se forma, qui se rendit d'abord à la cathédrale, où l'absoute fut donnée, puis, de là, prit le chemin du cimetière de la rue de Massiges.

M<sup>me</sup> Guillerault était fille d'un colonial de la première heure, établi en Cochinchine dès 1880. Elle était originaire de la Réunion.

---

COCHINCHINE

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1930)

M<sup>me</sup> Guillerault mère est tuée ; M<sup>me</sup> Pelletier et M. Le Guidec blessés. — La journée du 1<sup>er</sup> janvier, si joyeuse par ailleurs, a été marquée tragiquement dans la soirée. M<sup>me</sup> Guillerault, une très ancienne Saïgonnaise, que tout le monde aimait et estimait, a trouvé la mort dans un accident d'auto.

M<sup>me</sup> Guillerault était la veuve de M. Guillerault qui avait succédé à M. Garçon, à la direction d'un bazar, à l'angle de la rue d'Espagne et de la rue Catinat, exactement dans la maison actuellement occupée par un épicier chinois. Elle avait eu ses deux fils tués pendant la Grande Guerre. Une rue de Saïgon porte le nom des « frères Guillerault ».

M<sup>me</sup> Guillerault, qui habitait au n° 31 de la rue Testard, avait accepté de passer le 1<sup>er</sup> janvier sur une plantation que dirige M. Le Guidec, à Bau Ca. Elle avait quitté Saïgon hier matin, dans une automobile conduite par M Ormière, de la Compagnie de Commerce et de Navigation. M<sup>me</sup> Ormière était aussi du voyage.

La société réunie chez M. Le Guidec s'anima franchement. M<sup>me</sup> Guillerault dit même à un de ses voisins de table : « Il y a bien longtemps que je n'avais fêté l'année nouvelle. » Hélas ! la pauvre femme ne pouvait prévoir ce que le destin lui réservait.

Après le déjeuner, M<sup>me</sup> Guillerault, qui souffrait d'une maladie de cœur et redoutait toutes secousses, manifesta le désir de rentrer à Saïgon dans la voiture de M. Le Guidec, plu lourde et stable que celle de M. Ormière. On accéda à ce désir très volontiers.

Les Pelletier partirent les premiers. Vers 15 heures 20, l'auto de M. Le Guidec les rejoignit. Leur voiture étant en panne, il prit avec lui M. Pelletier et Madame, née Le Guidec. L'auto en panne fut confiée à un indigène en attendant le service de dépannage de la maison Monnier.

Et l'on reparti. M. Le Guidec père était à gauche, au volant ; à sa droite : M. Marcel Lecuir et M. Le Guidec fils. Derrière, à gauche, M<sup>me</sup> Guillerault, au milieu, M<sup>me</sup> Pelletier ; à droite, M<sup>me</sup> Le Guidec, M. Pelletier s'était casé comme il avait pu, en chien de fusil.

Donc sept personnes dans la voiture, une Citroën B 12 10 CV. n° 6 99.

Au km 16, peu avant Thuduc, l'auto, qui ne dépassait pas l'allure raisonnable de 40 à l'heure, prit un virage. Un pneu ayant éclaté, se déjanta. Un second éclatement se produisit aussitôt ; la voiture fit un tête à queue et descendit dans la rivière en se retournant complètement.

Projetés hors de la voiture, M. Pelletier, M. [Raymond] Le Guidec fils et M. Lecuir se portèrent au secours de M<sup>me</sup> Guillerault et de M. Le Guidec père qui tenait toujours le volant de sa main droite blessée ; M<sup>me</sup> Guillerault portait une fracture au crâne ; M<sup>me</sup> Pelletier, dont la jambe gauche était prise sous la voiture, se plaignait de douleurs internes.

Le docteur Biaille de Langibaudière qui passait par là dans sa voiture, recueillit M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> Pelletier auxquelles il donna les premiers soins. Mais en arrivant à l'hôpital Grall, M<sup>me</sup> Guillerault rendit le dernier soupir.

Cette mort attristera beaucoup de Saïgonnais qui connaissaient la bonté de la victime. Nous assurons la famille de M<sup>me</sup> Guillerault, ainsi que ses nombreux amis, de nos sentiments de sincères condoléances et de sympathie attristée.

Le corps de la malheureuse femme a été transporté au domicile d'une de ses parentes, 150, rue Paul-Blanchy.

J. L

---

Cochinchine

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1930)

La voiture de M. Le Guidec, colon, a fait un tête-à-queue entre Thuduc et Biênhoà, à la suite d'un éclatement de pneu. M<sup>me</sup> Guillerault, âgée de 66 ans, mourut des suites de l'accident.

---

AU PALAIS  
Cour criminelle  
Querelle de coolies  
(*L'Écho annamite*, 4 août 1930)

Sur la plantation de vanille de M. Leguidec [*sic* : *Le Guidec*], à Bàu-Ca (Biênhoà), plusieurs coolies arrosaient les plants. L'un deux, Trần van Quyên apercevant le coolie Tan, assis et ne faisant rien, lui fit des reproches. Tan lui répondit que cela ne le regardait pas, qu'il n'était pas caporal. D'où discussion. Puis, Tan ayant porté un coup de bâton à Quyên et lui ayant fait une blessure légère, Quyên riposta, par un coup de poing au flanc gauche. Tan tomba et mourut à l'hôpital.

L'autopsie révéla une rupture de la rate, qui a causé une hémorragie interne et par suite la mort.

Quyên n'a pas de condamnation antérieure et les renseignements fournis sur lui sont bons. Il prétend qu'au premier coup qu'il a reçu, il n'a rien dit, mais Tân ayant réitéré, il a répondu à coups de poing.

Il est difficile de savoir qui a commencé à frapper. Certains témoins prétendent que c'est Quyên, d'autres que c'est Tan.

Le ministère public, après l'exposé des faits, déclare que, quel que soit celui qui a porté le premier coup, il y a eu mort d'homme.

Il faut une sanction.

M<sup>e</sup> Fleury regrette que des affaires pareilles viennent devant la Cour criminelle. Son client, frappé le premier, a voulu se défendre ; un coup malheureux a été donné. L'avocat demande pour Quyên une peine légère, avec sursis.

La Cour accorde les circonstances atténuantes et condamne Quyên à 2 ans de prison, avec sursis.

---





Une plantation de vanilliers à Bien-Hoa.

Une plantation de vanilliers à Biên-Hoà  
*Les Colonies françaises. 340 photographies*, Paris, Flammarion, 1931, p. 187.

*Annuaire complet de toute l'Indochine*, 1933, p. 317 :

LE GUIDE Raymond.

Agent d'affaires,

117, rue d'Espagne, Saïgon.

#### LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL VISITE LES PLANTATIONS DE L'EST COCHINCHINOIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1934)

(*L'Ère nouvelle*, 2 décembre 1934)

Saïgon, 6 novembre. — Le Gouverneur général de l'Indochine, accompagné du Gouverneur de la Cochinchine et de M. Monlaü, chef de la province de Biênhoà, a voulu prendre, dans la matinée du 6 novembre, une nouvelle vision des riches plantations de l'Est cochinchinois, qui permettent déjà à l'économie de la Cochinchine de s'appuyer sur d'autres ressources que celles procurées par la monoculture du riz, aux aléas de laquelle il lui sera ainsi donné de faire face.

Partis du Palais du boulevard Norodom à 5 heures 30 du matin, le gouverneur général et sa suite s'arrêtèrent d'abord à la plantation de Banca, à 60 kilomètres de

Saigon, où ils furent reçus par le directeur, M. Le Guidec. Sur une superficie totale de 56 hectares, dix hectares sont plantés en vanilles et quarante en caféiers. MM. Robin et Pagès ont visité en détail tout le domaine et le réseau d'irrigation qui apporte partout l'eau fécondante nécessaire à ces riches cultures et aux installations destinées à la préparation de la vanille et du café, s'intéressant à l'essor pris par cette plantation en quatre ans depuis sa fondation et qui ouvre des perspectives heureuses pour l'extension de cultures nouvelles en Cochinchine.

.....

---

1937 : projet de cultures diverses en pays moi.



Saigon, le 27 septembre 1937.

Monsieur le directeur des bureaux du gouvernement de la Cochinchine,  
SAIGON.

Monsieur le directeur,

Comme suite à la réception que vous m'avez faite, le 24 écoulé, j'ai l'honneur de vous donner les renseignements sur l'appui que je prie le Gouvernement de m'accorder, ayant perdu tous mes moyens de travail.

VANILLES. — Désireux de refaire une petite plantation de vanilliers de deux hectares, je vous prie de m'accorder, à titre gratuit, des boutures de provenance de Bencat, comme cela a été fait précédemment.

CHAMPS D'ESSAIS. — Je voudrais faire, avec les Mois de la régions de Xuân-Lôc, des cultures diverses, suivant des méthodes à grands rendements que j'ai étudiées pendant plus de vingt ans : ces cultures seraient faites chez les Mois même, dans leurs réserves, avec des journées de prestation, environ 10 coolies en permanence, sous le contrôle de la Délégation de Xuân-Lôc ; les produits serviraient de semences sélectionnées qui seraient distribuées aux Mois qui désireraient faire des plantations, pour avoir des revenus supplémentaires.

Les cultures à envisager seraient : l'arrow-root (Maranta), l'ananas, le soja, le tabac, le maïs, l'arachide, les haricots, etc., etc.

SUBVENTIONS. — Je demande au Gouvernement de vouloir bien m'accorder une petite subvention de six cents piastres par an, pour mes frais de voyage et séjour chez les Moïs (environ 5 à 6 jours par mois) ; cette subvention serait augmentée si le Gouvernement désire que d'autres essais soient faits dans d'autres régions Moïs.

Avec mes remerciements anticipés,

Daignez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations très respectueuses.

Henri Le Guidec.

---

Lettre de monsieur BELISAIRE, administrateur chef de la province de Biênhoà, Biênhoà, 9 novembre 1937.

à Monsieur le GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE  
4<sup>e</sup> bureau-1<sup>re</sup> section à SAIGON

Sous le n° 10843 du 19 octobre 1937, vous m'avez communiqué la copie d'une lettre dans laquelle M. Le Guidec expose un projet destiné à vulgariser dans la population moï des cultures vivrières nouvelles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette Idée entre tout à fait dans les vues de l'Administration provinciale. En Indochine, les populations moïs sont à peu près les seules auxquelles puisse s'appliquer l'ordre des préoccupations qui se sont récemment traduites par des circulaires du Département tendant à organiser la lutte contre les disettes et la sous-alimentation.

À mon avis, pour amener les primitifs à s'adonner à des cultures vivrières et à la polyculture, il est indispensable d'user de deux procédés :

1° L'exemple, la persuasion et l'éducation, notamment par des champs d'essai du genre de ceux que l'Institut des recherches agronomiques se propose de créer en différents points de la région moï ;

2° La contrainte. Je déclare sans ambages que l'on n'arrivera à rien sans ce procédé. Vouloir respecter, à l'égard de ces hommes de la nature, le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, serait agir à la manière d'une mère de famille qui laisserait un nourrisson avaler des bouts d'allumette ou manger de la terre. Si les mots de tutelle, de protection ont quelque valeur, c'est bien lorsqu'on les conçoit appliqués à des homes dont il faut faire le bonheur malgré eux.

C'est pourquoi je demande formellement que des mesures réglementaires soient étudiées qui permettront à nos agents des pays moïs de contraindre leurs protégés à cultiver et planter les espèces qui leur seront indiquées.

Les journées de travail nécessaires seront soit prélevées sur le contingent de celles qui sont affectées au paiement en nature de l'impôt, soit imposées en plus des prestations.

Il ne s'agit en aucune manière de restaurer le système Van den Bosh qui, malgré sa dureté, amena cependant la prospérité de Java. Tous les produits des « cultures forcées » resteront aux mains des Moïs. On ne leur imposera pas la production de matières susceptibles d'entrer dans le circuit du commerce international, mais simplement la production de légumes et de fruits susceptibles de les nourrir en cas de mauvaise récolte de riz ou d'être vendus dans le pays en cas de bonne récolte.

La proposition de M. Le Guidec se rattachant à la fois à l'idée de persuasion et à celle d'une contrainte nécessaire, je suis donc en principe particulièrement favorable à son adoption.

Mais les hommes appelés à participer à une pareille entreprise doivent présenter des garanties morales de tout premier ordre ; ils doivent renoncer à tout esprit de lucre. Le requérant connaît certainement l'agriculture tropicale et les Moïs. Il faudrait cependant



procéder, avant de poursuivre les pourparlers, à une enquête minutieuse sur son passé : il aurait longtemps dirigé dans la région de Xuânlôc une plantation de café appartenant à la Mission et cette dernière aurait brusquement rompu avec son gérant.

D'autre part, la délégation de Xuânlôc ne dispose en tout que de 6.750 journées de prestation que les Mois rachètent de plus en plus en argent. Pour cette année, on prévoit qu'il sera difficile d'assurer l'entretien des pistes. Il me paraît donc impossible de laisser à M. Le Guidec la presque totalité des journées de prestation que la population consentira à effectuer en nature.

En réalité, le problème doit être envisagé de plus haut :

1° Dans les régions presque désertes, il faut d'abord déterminer le nombre de journées nécessaires à l'entretien d'un réseau très réduit de routes et pistes et décider par suite la mesure dans laquelle les prestations ne pourront être rachetées ;

2° étudier le nombre de journées nécessaires pour doter chaque village moi d'une plantation de bananiers, papayers, de jardins de cultures diverses et pour commencer la constitution d'un verger ;

3° imposer le nombre de journées à la population ou mieux le prélever sur l'Impôt .

Ce serait la meilleure façon pour l'Administration de s'acquitter envers des peuplades de son devoir moral et de dépenser à leur profit une partie de l'impôt qu'elles acquittent.

D'ailleurs, la convention sur le travail forcé obligatoire qui doit entrer en vigueur en juin prochain nous ouvre la voie en ces termes :

« Les autorités compétentes ne devront autoriser le recours aux cultures obligatoires que dans le but de prévenir la famine ou une disette de produits alimentaires (article 19).

BELISAIRE.

• Archives consultées par Sunny Le Galloudec (2022) au centre n° 2 des Archives nationales du Vietnam (Hô-Chi-Minh-Ville), fonds du Gouvernement de la Cochinchine, dossiers 31 371 et 31 391.

---

1939 (janvier) : projet de plantation de café dans la région de Blao.

Décès  
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1940)

Nous apprenons avec peine les décès de M<sup>me</sup> Henri Le Guidec, morte à l'hôpital Grall, le mardi sept mai 1940.

---

Avis de décès  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 juin 1941)

M. Paul Bernard  
M<sup>me</sup> et M. Miguel Mut et enfants  
[M<sup>me</sup> et M. Henri Le Guidec](#)  
[M. Raymond Le Guidec](#)  
M<sup>me</sup> et M. Jean Dureau

M. Antonio Xavier et sa fille  
Mme et M. Achille David et famille [plantation d'hévéas Blot-David, etc.][neveu de l'entrepreneur de spectacles Léopold Bernard]  
M. Marius Didier [Auto-Accessoires\*][neveu de l'entrepreneur de spectacles Léopold Bernard]  
M<sup>me</sup> Vve R[éné] Blot et famille [plantation d'hévéas Blot-David, etc. ][beau-frère de Léopold Bernard]  
Mme et M. Achard et famille  
M. François Bonnelli  
Les familles de Channe de Jouvancourt [Oscar de Jouvancourt était un cousin de Léopold Bernard], Mitte, Begue, Cléménard, Ruffier, Mut  
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Antoine Bernard  
née Morel

Employée à l'école maternelle de Saïgon, pieusement décédée à l'hôpital Grall, le 21 juin 1941 à 17 h. 30.

Nous croyons savoir que les obsèques auront lieu lundi 25 juin vers 7 heures.

---

Avis de décès  
(*Le Journal de Saïgon*, 15 mars 1946)

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Henry Leguidec,  
M. et M<sup>me</sup> Jean Dureau et leurs enfants,  
Les familles et alliés,  
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Henry LEGUIDEC,  
planteur

décédé à la clinique Saint-Paul, le 15 mars 1946, dans sa soixante et onzième année.  
Les obsèques auront lieu le 16 mars 1946, à 8 heures. Levée du corps à la clinique Saint-Paul.

*Priez pour lui.*

---